

Les lois de navigation, les tarifs des douanes occupent aussi les esprits: il s'agit de combiner bien des intérêts. La liberté de navigation donnerait un nouvel essor à notre commerce en diminuant celui de nos produits. Il faudrait cependant éviter tout ce qui serait propre à créer la fièvre des entreprises gigantesques et ne sert qu'à détourner de l'agriculture.

On a fait des travaux publics pour 4 millions de louis: où sont les beaux résultats qu'on avait promis? Une dette énorme pèse sur le pays dont elle absorbe une grande partie du revenu. Il y a une infinité de petits travaux à faire, moins brillants, à la vérité, mais plus utiles et plus solides. Mr. Taché passe ensuite en revue les dépenses de 1846 et calcule que l'on pourrait aisément retrancher £50,000 par année ou environ un dixième du revenu net de la province qui était en 1846, de £512,000.

Les principaux points sur lesquels il insiste sont les frais de douane, la question des travaux publics, les bureaux de l'exécutif et de la législation, le pénitentiaire, les contingents des chambres et surtout l'indemnité des membres, les frais d'impression.

#### Conclusion.

Dans toute réforme il faut craindre la précipitation et le découragement.

Il faut du travail, de la patience, de la fermeté et de l'union: allons par degrés de l'indispensable à l'utile. La divergence des opinions devient nuisible lorsque les mauvaises passions en sont la source et troublent l'harmonie qui naît des tempéraments divers se modérant les uns les autres.

Profitons des veilles pour préparer le peuple à son avenir... c'est l'ouvrage du temps; il y a une voie tracée par la Providence, celui qui croira sera sauvé et sera libre. T.

## L'ABBÉ L.

QUÉBEC, 22 FÉVRIER, 1849.

### NOUVELLES LOCALES.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a fait, hier dans la Cathédrale, la bénédiction des cendres.

Mgr. l'Archevêque vient de recevoir une copie des bulles de Mgr. Larkin, de la Compagnie de Jésus, nommé à l'évêché de Toronto.

M. le G. V. Mailloux, toujours animé d'un nouveau zèle pour la cause de la tempérance, a prêché les Quarante-heures à St. Roch avec un succès qui dépasse les espérances qu'il avait conçues.

Une assemblée générale de tous les citoyens de Québec aura lieu ce soir dans la maison du Parlement afin d'aviser aux moyens de diminuer le grand nombre d'auberges qui se trouvent dans cette ville et de présenter une requête à la Chambre dans le même but.

#### POST DE GLACE.

Le fleuve est actuellement pris du côté du sud jusqu'à Berthier: il paraît que du côté du nord il est également pris sans interruption jusqu'au Cap Tourmente.

On nous dit qu'en 1752, la glace était arrêtée jusqu'à l'île Madame, et qu'en 1817, le pont allait jusqu'à 20 arpents plus bas que l'église de St. Michel. On avait alors mesuré la largeur du fleuve entre cette église et la Rivière à La-fleur, dans l'île d'Orléans, et on l'avait trouvée de 54 arpents et 1 perche, entre les luttures.

Il s'est tenu à Montréal une assemblée de torics qui a présenté une requête au gouverneur le priant de dissoudre la Chambre, afin de connaître, par une nouvelle élection, l'opinion du pays.

Demain il doit se tenir ici une assemblée des torics, en opposition au projet d'indemnité présenté à la Chambre par le ministère.

Le bazar pour les orphelins a, dit-on, produit £180.

Mr. J. J. Hay, administrateur du diocèse de Toronto, est décédé à Toronto lundi dernier: il appartenait à la Société d'une Messe.

TEMPÉRATURE.—La moyenne du froid du 20 déc. au 21 fév. a été cette année de 14° Réaumur; celle du mois de février, de 17,9. Le plus grand froid de décembre, le 22, a été de 21,33; celui de janvier, le 19, de 22,5; et celui de février, le 20, de 22°.

### Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur,

Voici les principales dispositions du bill de Judicature. Les Cours du Banc de la Reine actuelles sont abolies, ainsi que les offices du juge résident des Trois-Rivières, et du juge provincial de St. François. Une Cour SUPÉRIEURE est établie; elle se compose d'un juge en chef et de 7 autres juges, 4 doivent résider à Québec et 4 à Montréal.

L'acte de l'indépendance des juges leur est appliqué. Cette cour a juridiction dans tout le Bas-Canada et ses attributions au civil sont les mêmes que

celles de la cour du Banc de la Reine actuelle. Les districts sont comme auparavant Québec, Montréal, Trois-Rivières, St. François, Gaspé, et deux nouveaux: Kamouraska (comprenant les comtés de Rimonski et Kamouraska) et Outawais (comprenant le comté d'Outawais). Il y aura à Québec et à Montréal 3 termes de 20 jours chaque par année, et aux Trois Rivières et à Sherbrooke 2 termes de 12 jours chaque. La cour a le pouvoir de prolonger la durée de ces termes au besoin.

Il y a aussi une Cour de Circuit ayant juridiction pour toutes les matières n'exécédant pas £50 courant. Les juges de circuit sont nommés pour tout le Bas-Canada, mais un au moins doit résider dans chaque district, et un à Chicoutimi pour le circuit du Saguenay. Les termes seront de 10 jours, 2 fois par année pour le district de St. François et 3 fois pour tous les autres districts. Le juge a le pouvoir de prolonger les termes. On peut appeler de la Cour de circuit à la Cour Supérieure pour toutes matières excédant £15 courant. Enfin il y a une Cour d'appel qui sera appelée Cour du Banc de la Reine.

On a nommé un comité pour s'enquérir des causes de l'émigration canadienne aux États-Unis et des moyens à prendre pour l'empêcher.

L'affaire de Mr. Vansittart est enfin terminée. La Chambre l'a condamné, et une adresse a été votée au gouverneur demandant de lui ôter sa charge d'inspecteur des licences.

On a présenté un bill pour incorporer l'Institut Canadien de Montréal. On a aussi lu une requête signée par plus de 400 personnes demandant la protection des manufactures indigènes.

Des débats tristement intéressants occupent la Chambre de ce temps-ci: le 13 Février, la chambre se forma en comité pour considérer les résolutions de Mr. La Fontaine sur l'indemnité. Mr. Sherwood proposa d'en remettre la considération à dix jours, ce qui souleva de grands débats. A propos de certaines paroles de Mr. Blake qui tendaient à dire qu'il regardait comme les véritables rebelles certains membres qui faisaient partie de l'ancienne Chambre, sir Allan McNab dit que c'était un mensonge, et sur l'énergique refus de Mr. Blake de se rétracter, il s'ensuivit du tumulte dans les galeries que l'orateur fit vider non sans peine. Il paraît qu'il y avait eu préméditation quant à cette affaire. Le lendemain vers 5 1-2 heures l'orateur fit de nouveau vider les galeries à cause d'une rencontre hostile qui devait avoir lieu entre Mr. Blake et Mr. McDonald de